

A propos de l'AIM

L'Association Internationale de la Mutualité (AIM), créé en 1950, regroupe 44 fédérations nationales d'organismes autonomes d'assurance maladie et de protection sociale dans 31 pays du monde, tous opérant selon les principes de solidarité et de non lucrativité.

Ces organismes fournissent une couverture sociale contre la maladie et d'autres risques sociaux à plus de 170 millions de personnes, soit en participant à la gestion de l'assurance maladie obligatoire, soit en offrant une couverture volontaire, soit en fournissant des prestations par le biais de ses propres établissements de soins de santé et d'aide sociale.

L'objectif de l'AIM est de défendre et de promouvoir au niveau international et communautaire, les valeurs sociales et les principes de base qui sont partagés par tous ses membres: l'accès aux soins de santé comme un droit fondamental, la solidarité et la non sélection, comme des moyens essentiels pour assurer cet accès à des soins de qualité pour tout un chacun, indépendamment de son état de santé ou financier; enfin, l'autonomie de gestion et la non lucrativité comme principes pour une assurance-maladie basée sur les besoins des citoyens.

L'AIM est très attachée au principe général d'une protection sociale au plus haut niveau possible, comme elle l'a souligné dans sa déclaration de Montevideo en 2001 sur la "mondialisation et les soins de santé". L'AIM y affirme "qu'un haut niveau de santé et de protection sociale pour tous constitue la base d'une productivité économique durable".

L'AIM affirme le rôle capital et crédible de la mutualité face aux besoins sociaux sans cesse croissants dans les pays en voie de développement et en transition, tant pour compléter l'action des régimes de protection sociale obligatoire, que pour mettre en place et développer des réalisations sociales nouvelles.

Dans ce sens, encourager et promouvoir le développement des diverses formes d'organisation de la mutualité à travers le monde, est un des objectifs prioritaires de l'AIM.

L'AIM le fait indirectement à travers ses membres, qui ont des activités de coopération directe d'extension et d'accompagnement de la protection sociale et particulièrement des mutuelles dans divers pays en voie de développement et en transition.

L'AIM soutient les organismes de défense et de promotion de la mutualité dans divers continents, comme la « Concertation » en Afrique de l'Ouest et Centrale et bientôt dans d'autres continents ; elle soutient aussi l'Association du Mutualisme en Amérique (AMA).

Elle développe avec ses membres des actions d'échanges, de formation régionales et de plaidoyer au niveau international sur ses valeurs, la protection sociale et en particulier la mutualité.

Pour donner plus de poids au plaidoyer, elle favorise le partenariat avec d'autres organismes défendant des valeurs identiques, comme le BIT, l'AiSS, etc. et s'inscrit pleinement dans la Campagne Mondiale d'extension de la protection sociale du BIT. Dans ce sens, l'AIM est membre fondateur et actif de l'Alliance Internationale Pour l'Extension de la Protection Sociale.

Consultez le site web de l'AIM : www.aim-mutual.org